

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



### POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061901  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

**Présents** (8) : Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

**Excusés** (18) : Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Absents** (19) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations** (0) : /

**Secrétaire de séance** : Thierry REDON.

### 01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 11/05/2023

**Rapporteur** : Sylvie PAVLISTA

Le procès-verbal du conseil syndical du 11 mai 2023 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 30 mai 2023.

Madame la présidente propose d'approuver ce procès-verbal.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du 11 mai 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



### POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061902  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (8) : Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

Excusés (18) : Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABBOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Absents (19) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Thierry REDON.

### 02 – VALIDATION DE L'ANALYSE SENSIBLE DU TERRITOIRE MENEÉ PAR LA FABRIQUE DES TRANSITIONS ET DEBAT SUR LES SUITES A DONNER

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Il est rappelé que le PETR Causses et Cévennes fait partie du groupe de 9 territoires pilotes du programme Avenir Montagne et qu'être « *territoire pilote* » permet de bénéficier d'un accompagnement de terrain de la Fabrique des transitions et ses alliés, pour définir et mettre en œuvre le projet de transition. Celui-ci se déroule en trois phases :

- 1 – une analyse sensible du territoire, par définition uniquement qualitative,
- 2 – des travaux en groupes de pairs,
- 3 – la mise en œuvre d'un projet pilote, évaluation et modélisation.

A l'occasion de deux voyages sur le territoire le 21 décembre 2022 puis les 16 et 17 février 2023, Jean-François CARON, Directeur de la Fabrique des Transitions, a interrogé 15 personnes en tête à tête et en a rencontré 15 autres. Il a construit sur cette base une **analyse sensible du territoire** qu'il a présenté aux personnes interrogées le 21 avril 2023. Les services du PETR ont ensuite assuré 3 sessions de restitution aux personnes ayant rencontré Jean-François CARON de manière plus informelle. Enfin, la soirée du 26 mai 2023 intitulée « Construisons ensemble l'avenir des Causses et Cévennes. Du rêve à l'action » a été l'occasion d'une restitution dans un format de réunion publique.

Cette analyse sensible du territoire fait apparaître :

- Des points forts : une identité locale puissante, des qualités naturelles exceptionnelles, un projet structurant très en phase avec les enjeux actuels de transition (Centre d'interprétation du changement climatique), une articulation nature-culture et une dimension sport nature évidentes, une « incroyable concentration de possibles », le fait d'être pilote dans un programme national, une gouvernance apaisée...
- Des points faibles : un manque de vision partagée, un modèle agricole questionné, de forts enjeux de mobilité et d'habitat...
- Des points ambigus : une transition écologique et énergétique peu visibles, une forte exposition aux risques, un faible relai des modèles alternatifs présents, la zone cœur du Parc National,...

L'analyse sensible propose aussi des clés pour que le territoire construise une vision partagée de la transition et du développement touristique et la décline. La Fabrique des Transitions formule les 5 recommandations suivantes :

- Recommandation n°1 : construire le fil rouge, identifier vos étoiles (objectifs) et mettre en récit le projet de territoire,
- Recommandation n°2 : où sont les cailloux blancs (jalons) déjà existants, et quels sont ceux à venir pour atteindre les étoiles (objectifs) ?
- Recommandations n°3 : investir en ingénierie de projets pour préciser les contenus opérationnels de développement touristique
- Recommandation n°4 : renforcer une stratégie de mise en visibilité, promotion du territoire, création d'un événement
- Recommandation n°5 : accélérer la transition en actes ; s'appuyer, encourager et amplifier les initiatives des pionniers en matière d'alternative

La Fabrique des Transitions insiste sur l'importance pour la maîtrise d'ouvrage de dire et valider formellement ce qu'elle retient de l'analyse sensible. Une formalisation de décision est attendue (délibération, vote permettant l'expression d'un accord de principe, assorti ou pas de réserves), afin de pouvoir s'appuyer sur une décision politique dans les étapes successives qui déclineront les enseignements de l'analyse.

Par ailleurs, les **travaux en groupe de pairs** se poursuivent aussi à un rythme soutenu. Les quatre binômes du PETR Causses et Cévennes (Elus, agents, acteurs socioprofessionnels, Etat) participent à tous les temps proposés par la Fabrique des Transitions.

Il s'agit aussi maintenant de démarrer la dernière phase du processus, le « **projet pilote** ». Elle consiste en un accompagnement spécifique sur un projet opérationnel du territoire, identifié collectivement, et pour lequel des résultats sont attendus sur le courant de l'année 2023. Cette étape vise à mettre en application les enseignements et principes fondamentaux abordés durant le parcours (conduite du changement, changements de postures, coopération systémique, etc.) et à mobiliser l'écosystème d'acteurs sur un objet de travail et un projet concret, répondant à un besoin clair et spécifique du territoire.

Le « projet pilote » se construit collectivement et vise à la montée en compétences de l'écosystème territorial dans la conduite du changement systémique. Cette logique implique donc l'engagement du territoire dans un processus de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés, à toutes les étapes du projet.

Le choix et la qualification du projet ne sont pas contraints. En fonction des besoins identifiés, le projet peut concerner un périmètre très large en termes de thématiques et de sujets. Sur le projet retenu, il s'agit de se poser la question des besoins du territoire et/ou du PETR Causses et Cévennes, de définir

le sens souhaité de l'accompagnement de la Fabrique des Transitions, son périmètre, les enjeux à traiter, les ambitions portées, d'identifier les personnes les plus pertinentes pour porter le projet en interne, de prioriser les enjeux, pour aboutir à une qualification claire, précise et répondant aux besoins du territoire. Le document « Fiche technique pour qualifier son projet pilote » annexé à la présente note précise les attendus de cette phase et donne des éléments méthodologiques pour définir le projet et le mettre en œuvre.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

PREND ACTE de l'analyse sensible du territoire réalisée par la Fabrique des Transitions,

EN APPROUVE l'esprit général,

VALIDE le contenu de l'ensemble des recommandations formulées en remplaçant le terme « investir » par « mobiliser » dans la recommandation n°3,

APPROUVE l'engagement du PETR Causses et Cévennes dans le processus de réalisation de l'ensemble des recommandations formulées.

PRIORISE la recommandation n°1.

PREND ACTE de la tenue du débat sur les besoins du territoire, du sens souhaité de l'accompagnement de la Fabrique des Transitions, de son périmètre, des enjeux à traiter, des ambitions portées et de la priorisation des enjeux pour aboutir à une qualification du «projet-pilote» claire et répondant aux besoins du territoire, et des points de convergence suivants :

- Le projet pilote devra fédérer l'ensemble du territoire et toucher tout le monde.
- Il est souhaité itinérant, intergénérationnel et festif avec une dimension pédagogique.
- Le thème de la mobilité et des déplacements est retenu. Il est aussi souhaité que le projet pilote croise les champs de la culture, du rapport à la nature et des activités de pleine nature.
- La coopération et de la co-construction y occuperont une place centrale.
- L'objectif fixé devra être tangible et en mesure de produire des actions à court terme.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente



Causses & Cévennes  
PETR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



### POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061903  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

**Présents (8) :** Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

**Excusés (18) :** Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Absents (19) :** Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations (0) :** /

**Secrétaire de séance :** Thierry REDON.

### 03 - CANDIDATURE DU PETR CAUSSES ET CEVENNES A L'APPEL A PROJET POLES DE PLEINE NATURE 2023 DU MASSIF CENTRAL

**Rapporteur :** Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente expose que la stratégie touristique de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires est notamment fondée sur le tourisme de pleine nature. La communauté de communes a répondu en 2013 à un Appel à projet du Massif Central pour structurer un Pôle de Pleine nature. Depuis 2014, la communauté de communes est donc engagée dans une politique de développement d'activités de pleine nature et dans la transition de la station de Prat Peyrot en pôle 4 saisons. La structuration d'un Réseau local d'espaces, sites et itinéraires (RLESI) ou la requalification des bâtiments de Prat Peyrot en sont des actions phares. Le centre d'interprétation du changement climatique ouvrira aussi ses portes en juillet 2023 affirmant ainsi le positionnement de destination science, culture et pleine nature de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Le tourisme de nature est aussi un des piliers de la stratégie touristique du Pays Viganais. Un maillage de sentiers de randonnées et multi-activités de plus de 650 km est inscrit dans le cadre de schéma départemental. Des boucles VTT ont été créées tout comme un espace trail regroupant 22 circuits pour un total de 300km balisés. Enfin, la construction d'une stratégie commune affirmant la vocation de pleine nature de la destination à l'échelle du territoire du PETR

Causses et Cévennes et s'inscrivant dans un objectif de tourisme durable figure dans le projet de territoire du PETR.

Une étude visant à qualifier l'offre d'activités de pleine nature sur le PETR Causses et Cévennes a été confiée à la Banque des Territoires dans le cadre du programme Avenir Montagne.

Madame la Présidente indique que l'appel à projet 2023 Pôles de pleine nature du Massif Central est ouvert depuis le 30 mai 2023. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure phare Tourisme durable de la Convention Interrégionale du Massif Central 2021-2027 et dans la continuité de celui de la programmation 2014-2020. Le pôle de pleine nature de l'Aigoual, porté jusqu'ici par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, faisait partie des 17 territoires retenus lors de cette dernière programmation.

Ce nouvel appel à projet vise à accompagner des territoires :

- Souhaitant développer une offre touristique de nature (sports et loisirs) valorisant le territoire, ses paysages, ses ressources naturelles et patrimoniales.
- Présentant une envergure suffisante en termes de périmètre, de stratégie et d'actions pour être inspirants pour les autres territoires du massif ; l'enjeu est ainsi d'organiser à l'échelle interrégionale un réseau de pôles tournés vers l'excellence et l'innovation, proposant d'expérimenter des méthodes de travail et de valorisation exemplaires et reproductibles.

Les lauréats de ces appels à projets bénéficieront de financements de l'Etat (FNADT Massif central) pour l'animation du Pôle de pleine nature. L'assiette éligible porte sur 60% d'un ETP, intégrant le salaire et les coûts indirects. Les frais de mission ne sont pas éligibles. Une seule structure est éligible par pôle. Le taux d'aide est de 70% et l'aide est plafonnée à 79 603 € pour 3 ans. En complément de cette aide de l'Etat, des crédits pourront être mobilisés, sous réserve des modalités d'intervention de chaque financeur, pour la réalisation du plan d'actions : crédits des Conseils régionaux et départementaux, crédits relevant du programme opérationnel FEDER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 et de sa priorité 7 Massif central, crédits d'EDF Hydro.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 13 juillet 2023 à 12 heures. Les lauréats seront annoncés en septembre 2023.

### **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en place d'une politique de développement des activités de pleine nature à l'échelle du PETR Causses et Cévennes dans la continuité des actions menées dans le cadre du programme Avenir Montagne et du Pôle de pleine nature de l'Aigoual par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, par la communauté de communes du Pays Viganais et par le PETR Causses et Cévennes.

APPROUVE l'engagement du PETR Causses et Cévennes dans le processus de candidature à l'appel à projet 2023 Pôles de pleine nature du Massif Central, sous réserve de la réception dans les délais des courriers d'engagement des communautés de communes concernées,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente

The block contains a handwritten signature in black ink over a logo. The logo consists of the text 'Causses & Cévennes' in a stylized font, with 'PETR' in a smaller font to the right, and a small graphic element above the 'E' in 'Cévennes'.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



### POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061904  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

**Présents** (8) : Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

**Excusés** (18) : Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Absents** (19) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations** (0) : /

**Secrétaire de séance** : Thierry REDON.

### 04 – GAL LEADER – ADHESION A L'ASSOCIATION AIGOUAL CEVENNES PIC SAINT-LOUP

**Rapporteur** : Bruno MONTET

Monsieur le vice-président rappelle que le Groupe d'Action Locale (GAL) Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup a été sélectionné lors de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie le 9 février 2023, figurant ainsi parmi les 37 territoires LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) retenus en Occitanie. Il rappelle que le programme LEADER est un programme de financements européens pluriannuel destiné à financer des projets privés ou publics contribuant au développement des territoires ruraux. Pour le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup, l'enveloppe attribuée s'élève à 2 197 037 € pour la programmation 2023-2027.

L'association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup sera la structure porteuse du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup dont le périmètre s'étend sur cinq communautés de communes : Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, Cévennes Gangeoises et Suménoises, Grand Pic Saint-Loup, Pays Viganais et Piémont Cévenol.

Les membres simples adhérents de cette association disposent d'un siège chacun au sein de l'assemblée générale. Les membres siègent en binôme. Chaque binôme dispose d'une voix délibérante au sein de l'assemblée générale.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

ADHERE à l'association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup

AUTORISE le binôme Madame Sylvie PAVLISTA et Madame Madeleine MACQ à représenter le PETR Causses et Cévennes au sein de l'assemblée générale de l'association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

---

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink over a printed logo. The logo consists of the text 'Causses & Cévennes' in a serif font, with 'PETR' in a bold, sans-serif font to the right. Below the text is a stylized graphic element resembling a mountain range or a series of peaks.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



### POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061905  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

**Présents (8) :** Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

**Excusés (18) :** Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Absents (19) :** Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations (0) :** /

**Secrétaire de séance :** Thierry REDON.

### 05 – GAL LEADER - DESIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E AU SEIN DU COLLEGE PRIVE DU GAL AIGOUAL CEVENNES PIC SAINT-LOUP

**Rapporteur :** Bruno MONTET

Monsieur le vice-président rappelle que le Groupe d'Action Locale (GAL) Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup a été sélectionné lors de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie le 9 février 2023, figurant ainsi parmi les 37 territoires LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) retenus en Occitanie. Il rappelle que le programme LEADER est un programme de financements européens pluriannuel destiné à financer des projets privés ou publics contribuant au développement des territoires ruraux. Pour le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup, l'enveloppe attribuée s'élève à 2 197 037 € pour la programmation 2023-2027.

Le Comité de Programmation est l'instance décisionnelle du GAL, composé d'un collège public et d'un collège privé. Il met en œuvre la Stratégie Locale de Développement (SLD) du GAL et s'assure du bon déroulement du programme. Ses membres se réunissent plusieurs fois par an pour sélectionner les projets et leur attribuer une subvention LEADER. Chaque binôme partage une voix délibérante au sein du Comité de Programmation.

Lors de la plénière du 4 mai 2023, le conseil de développement a proposé la candidature de Maryline BERTRAND.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

AUTORISE Madame Maryline BERTRAND à représenter le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes au sein du collège privé du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup dans le cadre du programme LEADER 2023-2027.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

---

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



### POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061906  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

**Présents** (8) : Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

**Excusés** (18) : Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Absents** (19) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations** (0) : /

**Secrétaire de séance** : Thierry REDON.

### 06 – AVENANTS AUX CONTRATS BOURG CENTRE OCCITANIE DE QUISSAC ET LE VIGAN

**Rapporteur** : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle que les contrats Bourg-Centre Occitanie sont des démarches partenariales entre la Région Occitanie Midi Pyrénées et les collectivités locales qui permettent aux territoires de porter un projet de développement et de valorisation de la centralité.

Les avenants ont pour objet de conforter les Contrat Bourg-Centre de première génération, signés le 13 mars 2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Les projets de revitalisation proposés dans les avenants sont en cohérence avec ceux portés par les programmes Petites Villes de demain. Ils s'articulent autour :

De quatre axes stratégiques pour Le Vigan :

- Rénover l'habitat et la valoriser le patrimoine en cœur de bourg ;
- Requalifier les espaces publics et le favoriser développement de mobilités alternatives ;
- Permettre l'accès aux services et aux équipements de qualités ;
- Favoriser le maintien des petits commerces et d'activités économiques.

De trois axes stratégiques pour Quissac :

- Une ville qui confirme et développe sa fonction de centralité
- Une ville qui préserve et améliore son cadre de vie
- Une ville qui rénove et valorise son patrimoine

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires sur leur accompagnement financier. Pour la Région, ont vocation à être accompagnés les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

La gouvernance du programme associera l'ensemble des signataires et sera réunie à minima une fois par an en cohérence avec :

- Le comité de pilotage du programme Petites Villes de demain qui assure le suivi de l'Opération de Revitalisation de Territoires
- Le comité de pilotage du Contrat Territorial Occitanie Causses et Cévennes Piémont 2022-2028.

CONSIDÉRANT l'ensemble des enjeux structurants auxquels les bourgs centres font face notamment en termes d'habitat, d'amélioration des espaces publics, de maintien des équipements et de services, de développement commerces ;

CONSIDÉRANT le travail effectué dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Causses et Cévennes – Piémont 2022-2028 par un comité de pilotage qui s'est réuni le 3 mars 2023 au Vigan,

CONSIDÉRANT, l'engagement des communautés de communes du Piémont Cévenol et du Pays Viganais et des villes de Quissac et du Vigan dans le programme Petites Villes de Demain depuis le 21 juillet 2021 qui se traduit, pour Le Vigan, par la signature d'une Opération de Revitalisation du Territoire le 25 avril 2023,

CONSIDÉRANT les travaux du comité de projet qui s'est tenu à Quissac le 24 avril 2023 et qui a validé le projet proposé en annexe de la convention ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les Contrats Bourg-Centre de 1ère génération signé le 13 mars 2020 pour la période 2019-2022 ;

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

APPROUVE la stratégie de revitalisation déclinée en annexe.

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter l'ensemble des partenaires pour permettre la mise en œuvre du programme.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

---

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'Aussès & Evénès' and 'Région Occitanie' with a small logo of a house. The signature is written in a cursive style.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061907  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

**Présents (8) :** Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

**Excusés (18) :** Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABBOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Absents (19) :** Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations (0) :** /

**Secrétaire de séance :** Thierry REDON.

### **07 - ADHESION AU SERVICE « PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD (CDG 30) ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

**Rapporteur :** Alexandre VIGNE

Monsieur le vice-président expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne sur la protection des données, proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard (CDG 30).

Le Règlement Général européen de Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte certaines modifications en matière de protection des données personnelles.

Il responsabilise notamment les collectivités territoriales sur la protection des données qu'elles collectent et la sécurité des systèmes d'information. Il renforce les obligations des collectivités territoriales en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données.

Le pouvoir de sanction de la CNIL augmente considérablement et le non-respect de cette réglementation entraîne des sanctions financières lourdes.

La désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) pour chaque collectivité territoriale devient obligatoire et il convient de se conformer à cette nouvelle réglementation.

Considérant le volume important de ces obligations et le niveau d'expertise demandé en matière de protection de données, la mutualisation présente un intérêt certain.

Par l'article 25 de la loi statutaire, le CDG 30 est compétent pour assurer tout conseil en organisation et conseil juridique. Il propose la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour accompagner la collectivité dans sa mise en conformité.

Il est proposé d'inscrire le PETR Causses et Cévennes dans cette démarche.

Les modalités d'exécution de la mission et les tarifs sont détaillées dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération. Pour un syndicat mixte, le niveau de conformité de base s'élève à 900 euros par an.

VU le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

VU la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de cette loi,

VU la délibération du CDG 30 en date du 05 octobre 2018, créant le service « Protection des données » du CDG 30, approuvant les conditions d'adhésion au service « Protection des données » et les tarifs s'y rapportant,

VU la demande d'avis au Comité Technique concernant la mise en conformité du PETR Causses et Cévennes au RGPD,

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

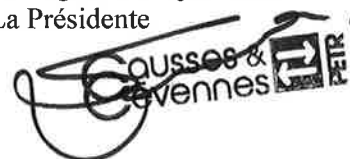
APPROUVE l'adhésion au service « protection des données » du Centre de Gestion du Gard,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention d'adhésion, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

DESIGNE le CDG 30 « DPD personne morale » comme étant le Délégué à la Protection des Données du PETR Causses et Cévennes.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente



Causses & Cévennes  
PETR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061908  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (8) : Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

Excusés (18) : Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Absents (19) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Thierry REDON.

### 08 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE REGIONAL DE SUIVI INTERFONDS

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle que depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Région Occitanie est autorité de gestion des Programmes Opérationnels (PO) Midi-Pyrénées Garonne (MPG) et Languedoc Roussillon (LR), et du PO interrégional Pyrénées. A ce titre, elle définit les règles de gestion et coordonne la mise en œuvre des Programmes avec le partenariat régional et les services instructeurs internes et externes.

Composé de 240 membres élus référents et présidé par Nadia Pellefigue, Vice-Présidente de la Région déléguée à l'Enseignement supérieur, la Recherche, l'Europe et les Relations Internationales, le comité régional de suivi interfonds est l'instance de gouvernance garante de la coordination des différents fonds. Le PETR Causses et Cévennes y siège dans le collège des représentants du Développement Rural.

Ses décisions sont prises selon la règle du consensus de l'ensemble des membres présents et après avoir recueilli l'avis de l'ensemble des membres. Il procède le plus souvent sous forme de consultation écrite. En cas de désaccord du partenariat, les décisions seront soumises au vote. Dans le cadre de la mise en place de ce vote, il appartient à chaque structure membre de désigner ses représentants (1



titulaire et 1 suppléant·e) et d'en communiquer l'identité au secrétariat du comité. Seuls ces représentant·es désigné·es auront la possibilité d'exprimer un vote au nom de leur structure.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

DESIGNE Mme Irène LEBEAU en qualité de titulaire, et M. Emmanuel GRIEU en qualité de suppléant, pour représenter le PETR Causses et Cévennes au sein du Comité Régional de Suivi Inter-fonds,

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

---

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente

The image shows a handwritten signature in black ink over a rectangular stamp. The stamp contains the text 'Causses & Cévennes' in a stylized font, with 'PETR' written vertically on the right side. The signature is written over the stamp.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



### POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 8  
Date d'envoi de la convocation : 14/06/2023

23061909  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Dont 0 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

### SÉANCE DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

**Présents** (8) : Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

**Excusés** (18) : Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Absents** (19) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations** (0) : /

**Secrétaire de séance** : Thierry REDON.

### 09 – BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N°1

**Rapporteur** : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente indique au conseil syndical qu'afin de permettre la régularisation de certaines écritures comptables, il convient de procéder à une décision modificative n°1 du budget, qui se définit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
011	611	Contrats de prestations de services	-14 550,00 €	Erreur inscription au BP
		Total chapitre 011	-14 550,00 €	
65	65748	Autres personnes de droit privé	14 550,00 €	Régularisation BP
		Total chapitre 65	14 550,00 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	-0,29 €	Régularisation affectation de résultats
		Total chapitre 002	-0,29 €	
74	7472	Subvention Région	0,29 €	Equilibre de la DM
		Total chapitre 74	0,29 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-0,28 €	Régularisation affectation de résultats
		Total chapitre 001	-0,28 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>-0,28 €</b>	

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-0,28 €	Régularisation affectation de résultats
		Total chapitre 10	-0,28 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>-0,28 €</b>	

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

VOTE la Décision Modificative n°1 comme défini ci-dessus du budget 2023.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 6 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 22 juin 2023  
La Présidente

 Cousses & Avennes  
PEIR